Cai
FRC
2608

Le Cri d'un Français Citoyen.

J'aime & je révere mon Roi, le fils de tous les Rois de mes peres ; mais je ne suis point un esclave imbécille, & je crois tous les Rois sujets à l'erreur, plus encore par le rang qui les sépare de leurs Sujets, que par la nature qui les confond avec tous les hommes.

Sans estimer moins les autres Gouvernemens, je chéris le mien, la Monarchie limitée par les Loix ; mais j'abhorre le despotisme qui prétend arracher toutes les limites, tantôt avec violence, tantôt sous le prétexte de remplacer les limites même.

J'estime les Parlemens, ces Corps antiques, nés avec la Monarchie même, & qui se sont insensiblement façonnés, pour ainsi dire, avec elle & sur elle ; ces Corps qui ont défendu notre liberté contre les entreprises de Rome & les attaques des étrangers ; ces Corps enfin, qui toujours ont combattu sur le

rempart des Loix ; mais je reconnois & n'excuſe point leurs fautes ; j'y vois ſouvent l'excès où pouſſe l'eſprit de Corps, & quelquefois l'intérêt propre à ces Corps dominer ſur l'intérêt public.

En un mot, je ne ſuis ni Courtiſan lâche ni Parlementaire obſtiné, mais homme, mais Français, mais Citoyen. A ces titres, j'oſe diſcuter tout ce qui s'eſt paſſé en France les premiers jours de Mai 1788.

Champs de Mai, aſſemblées antiques, étoit-ce-là ce que vous voyez ?

Je me croirois indigne de parler ſur un tel ſujet, ſi je me ſentois capable d'en parler ſans paſſion ; mais je tâcherai de n'y mettre que le degré de paſſion que le ſujet même inſpire. Quand il s'agit des droits de l'homme & du citoyen, la paſſion ou l'enthouſiaſme eſt la raiſon même ; l'indifférence ſeule eſt folie : pourquoi ? C'eſt que la raiſon n'eſt que la juſte proportion entre les choſes & nos idées, comme la ſageſſe eſt la juſte proportion entre les choſes & les actions.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

En un jour, en un moment, & comme par un coup de foudre, toute la forme ancienne de notre Gouvernement a été renverſée : le droit de vérifier les Loix, enlevé aux Parlemens, eſt confié à un Tribunal tout-à-coup érigé ſous le nom de Cour-Plénière ; en même-tems l'ordre de la Juſtice civile & criminelle eſt entiérement changé ; en un mot, de tout ce qui étoit, le 7 Mai, conſtitution de la Monarchie Françaiſe, le lendemain 8, rien ne l'étoit plus.

Français, que devez-vous penſer de tout cela ? Et d'abord, je vous propoſe deux queſtions : l'établiſſement de cette Cour-Pléniere eſt-il légitime : mais ſurtout je vous demande s'il n'eſt pas ſiniſtre ?

Français, raiſonnons ſur vos plus chers intérêts, ſur vos fortunes & vos libertés.

On a fait déclarer au Roi, dans ſon nouvel Edit, qu'il *rétablit l'ancienne Cour-Pléniere.*

Ainſi, d'un ſeul mot, d'un trait de plume on pourra détruire une conſtitu-

tion qui duroit depuis plus de quatre cents ans, pour en établir une autre dont le nom ſeul nous eſt connu ; & dont la nature n'eſt plus parmi quelques hommes érudits, qu'un ſujet de doute & de diſpute ?

Ainſi, dans les Gouvernemens humains ſi limités, ſi *fluides*, pour ainſi dire, & ſitôt caducs, quatre cens ans de durée ſeront comptés pour rien, & ne ſeront point un garant de la ſtabilité d'une Loi ! Ainſi, l'approbation ou le conſentement d'une nation entiere, pendant quatre cents ans, ne ſeront point un garant de l'utilité comme de la ſtabilité de cette Loi ! Ainſi donc, ſi quelque Miniſtre inſenſé faiſoit dire à ſon Roi qu'il rétablit le Gouvernement féodal, le Gouvernement féodal ſeroit rétabli !

Ainſi, les hommes dont la foible raiſon n'eſt rien, quand elle ſe borne à la ſeule expérience de leur vie ſi courte, perdroient, dans leur Gouvernement, dans ce qui les intéreſſe le plus, ce qui peut ſeul faire le nerf & la ſolidité de la raiſon humaine ; l'expérience des âges, celle de l'ignorance, des fautes & des malheurs de leurs peres.

Ainſi, chaque ſiecle s'écouleroit ſans fruits pour le ſiecle ſuivant, & les Rois pouvant à chaque inſtant arrêter l'impulſion que l'expérience & les Loix ont donné au Gouvernement qui leur fut confié, le rameneroient, au gré de leurs caprices, à des tems barbares où nulle expérience n'étoit acquiſe, où nulle vraie légiſlation n'étoit formée !

Ainſi (dans l'étonnement dont je ſuis frappé, je ne puis m'empêcher de le dire) un Miniſtre abuſant ſon Roi, lui perſuadera qu'il peut changer ſon Gouvernement, comme un ouvrier retourne le vêtement le plus vil !

Quelles ſont donc les baſes de la politique humaine, ſi ce ne ſont pas celles de la raiſon humaine ? Je demande à quels ſignes, à quels caracteres elle pourra déſormais reconnoître dans les Gouvernemens humains, ce qui eſt indifférent ou reſpectable, ce qui eſt fixe ou mobile, ce qui eſt Loi conſtitutive ou ce qui ne l'eſt pas.

Français, réfléchiſſez bien ſur ceci : pendant trois ſiecles & demi, la Nation s'eſt aſſemblée dans ſes Etats-Généraux,

à Paris, à Tours, à Moulins, à Poitiers, à Troies, à Orléans, à Blois, &c.; là, elle s'examinoit toute entiere, vérifioit les abus, ſondoit ſes plaies, cherchoit & propoſoit les remedes : a-t-on jamais vu une ſeule de ces aſſemblées nationales; que dis-je ? un ſeul membre de cette aſſemblée propoſer le rétabliſſement de je ne ſais quelle Cour-Pléniere ? En a-t-on jamais parlé ? Paroît-on y avoir penſé ſeulement ?

Français, réfléchiſſez encore ſur ceci : les Etats-Généraux aſſemblés en 1579, veulent confier à quelque Tribunal permanent, par *forme de Commiſſion intermédiaire*, leur pouvoir de conſentir aux impôts : quel eſt le Tribunal que la Nation a nommé ? A-t-elle rappellé la Cour-Pléniere ? Français, vous le ſavez tous, elle s'eſt confiée aux Parlemens.

Qui devons-nous donc croire aujourd'hui ? Sera-ce la volonté verſatile de quelques Miniſtres éclos d'avant-hier à la Cour & dans le pouvoir, & qui ſans doute, trompant leur Roi, & peut-être s'abuſant eux-mêmes, traveſtiſſent en nouvelle conſtitution de l'Etat, un acte

de leur imprudence ou de leur colere ! ou bien enfin, croirons-nous la Nation elle-même qui, pendant plus de trois ſiecles, n'a point ceſſé, dans ſes Etats, par ſon ſilence & par ſes demandes, d'exprimer ſon vœu ſur le Gouvernement qui lui convient ? Croirons-nous enfin la Nation aſſemblée à Blois, qui a choiſi les Parlemens pour la repréſenter proviſoirement dans la vérification des impôts ?

Certes, la poſtérité n'apprendra pas ſans quelque étonnement qu'il nous ait fallu cinq ou ſix cents années pour découvrir un jour, à l'aide de deux ou trois Miniſtres, ce grand ſecret de politique & de juſtice, qu'un Tribunal de Courtiſans manquoit à notre conſtitution, & que les anciens Parlemens y étoient de trop.

Mais enfin, quelle eſt donc cette Cour-Pléniere qu'on prétend rétablir ? Seroient-ce ces Aſſemblées de la ſeconde race de nos Rois, de ces tems où la Nation même étoit appellée pour conſentir à ſes Loix ? Non, non, ce n'eſt point ces Aſſemblées qu'on prétend ré-

tablir : Français, vos Peres les ont vues ces Assemblées augustes, mais leurs Enfans ne les reverront plus.

On ne nous parle point sans doute de la Cour que nos Rois de la troisieme race tenoient avec leurs Pairs, à peine leurs inférieurs en dignité, souvent leurs égaux en puissance & presque toujours leurs ennemis & leurs rivaux : . . . graces à ces Parlemens qu'on détruit aujourd'hui, nos Rois ne les reverront plus ces Assemblées féodales ; & désormais la France n'a qu'un maître.

Quelle est donc cette Cour qu'on annonce pour représenter la Nation dans l'absence de ses Etats ? Dans quel tems en chercherons-nous le modele précis ?

Mais nous laissons ces recherches d'une érudition vaine, l'érudition n'a que trop souvent égaré la politique ; la grande, la véritable charte n'est point dans de vastes archives, elle n'est point dans des coffres de fer ; cette charte est dans le cœur humain lui-même, dans le desir & le droit que chaque homme a de se rendre heureux sans nuire à ses semblables ; c'est-là, dans ce dépôt impériſſable

périſſable & ſacré, qu'il faut chercher nos titres & nos droits.

Quoi ! ma conviction intime de la propriété, du fruit de mon travail & de la liberté de ma perſonne, je la convertirai en diſcuſſions ſur des diplomes ! Les premiers élémens de ma raiſon, ou plutôt l'inſtinct même de mon être & l'impulſion de mes ſentimens, j'en ferois des énigmes de chartes & d'érudition ! J'irai ſouiller la conſcience de ce que je ſuis, de ce que je dois, de ce qui m'eſt dû, dans la pouſſiere des Greffes & des Archives ! Non, non, je ſuis né homme, devenu Citoyen & Sujet, il ne m'en faut pas davantage ; le ſentiment & la raiſon m'éclairent ſur le premier état, & leurs lumieres ſe réfléchiſſent ſur les deux autres ; c'eſt l'homme qui m'explique le Citoyen & le *Citoyen* m'explique le *Sujet*.

Homme, ma Loi c'eſt ma raiſon ; *Citoyen*, ma Loi c'eſt la raiſon publique ; *Sujet* en obéiſſant aux Loix, j'obéis à ma raiſon unie & confondue avec la raiſon de tous.

Ainſi, la raiſon publique qui, jugeant

de l'utile, détermine le juſte ; la volonté générale qui s'y porte & donne l'impulſion à chacun ; la *Loi* qui la publie, l'explique & la dirige ; le *décret* qui l'applique, toutes ces choſes ne ſont que le développement ſucceſſif d'un ſeul germe ; l'intérêt commun.

Cet intérêt a deux grands objets : la diſpoſition de ſoi-même qui fait la *liberté*, & la diſpoſition des choſes, laquelle forme la *propriété*.

Ne ſuis-je qu'*homme* ? j'ai mes limites, & je ne puis diſpoſer, ni de moi-même, ni de ce que je poſſede, que ſelon les Loix de ma maiſon ; & ſi quelque paſſion me contraint & m'égare, c'eſt un tyran cruel qui m'opprime, & je ne ſuis plus que le vil eſclave de moi-même :

Si, fatigué de cet état & voulant ſecouer mon propre joug, je conſens à devenir *Citoyen*, alors il ne m'eſt plus permis d'uſer de ma liberté ni de ma propriété, que ſelon les Loix émanées de la volonté & de la raiſon de mes Concitoyens ; & ſi la paſſion d'un ſeul, ſi la raiſon même prétend ſeule me diriger, quelque motif qu'elle allegue, quelque nom qu'elle uſur-

pe, qu'elle affecte de ſe nommer, *humanité*, *raiſon*, *ſageſſe*, *loi*, *décret*, tous ces noms ne changent rien à la nature invariable des choſes ; & cet homme, quel qu'il ſoit, eſt un ennemi qui viole à la fois les droits de ma nature & les conditions du pacte commun de ſon ſemblable, de ſon aſſocié, de ſon frere ; cet homme veut faire un eſclave ! O Louis XVI ! O mon Roi ! & c'eſt vous que nous chériſſons, & c'eſt le fils d'Henri IV que nous adorons, dont on veut avilir la Majeſté juſqu'à cet indigne rôle ! vous que vingt millions d'hommes ont choiſi pour l'organe de leur raiſon, on voudroit vous rendre celui des paſſions funeſtes de deux ou trois hommes, que le remord vengeur attend pour les ſaiſir peut-être, après vous avoir précipité dans une erreur irréparable !

Mais je parle de remords, non, non, ne les eſpérons pas & revenons aux principes.

Il eſt donc vrai qu'il n'y eut jamais de Juſtice ſans Loix, & jamais dans la ſociété civile de Loix ſans le conſentement de tous..... Français, avez-vous

bien consenti aux Loix qui, le 8 Mai, ont renversé dans un instant des Loix auxquelles vos Peres & vous aviez consenti depuis plusieurs siècles ?..... J'entends vos cris, vous avez tort; Français, rassurez-vous : on vous promet de vous assembler dans vos Etats-Généraux en 1792, & sans doute, alors vous serez consultés sur l'anéantissement de votre constitution en 1788.... Admirable condescendance des Ministres pour les droits de la Nation, de la consulter quatre ans après avoir tout détruit !

On vous promet donc, Français, que vos Etats-Généraux seront convoqués, puisque votre Roi l'assure, il le croit; mais les Ministres qui le font assurer, le croient-ils ? & vous, Français, le croyez-vous ?

S'il vous restoit encore quelque ombre de confiance dans ces trompeuses promesses, Français, écoutez-moi, & réfléchissez sur tout ce qui se passe.

Si vous considérez l'entreprise de ce jour, du côté des vrais principes du droit politique, elle est illégitime, elle est tyrannique.

Si vous la considérez dans ses moyens, elle est violente, cruelle, périlleuse & longue.

Si vous la considérez dans son issue, elle est douteuse, elle peut être terrible.

Maintenant, Français, dites-moi pourquoi ces Ministres n'ont pas préféré le parti qui rendoit évidemment cette même entreprise à la fois juste, facile, certaine & fortunée ? Ce parti, la Nation entiere le connoît, le desire, le demande : c'étoit d'assembler les Etats-Généraux & de les consulter sur le changement dans la constitution de la Monarchie.

Si ce changement étoit utile & juste, la Nation l'eût-elle rejetté ? Et si la Nation l'avoit rejetté, étoit-il utile & juste ?

Cependant, voici des Ministres qui ne cessent de parler de *justice* & *d'utilité* : pourquoi poursuivent-ils au travers de tant d'injustices & de dangers ces deux grands objets qu'ils pouvoient s'assurer avec l'amour & l'applaudissement de la Nation ? Est-ce pour rien, est-ce sans motif qu'ils mettent le Royaume en feu, l'autorité royale en compromis, & la fidélité nationale en suspens ? Pourquoi,

pourquoi n'ont-ils pas, avant tout, aſſemblé les Etats-Généraux ?

Pourquoi, Français ? c'eſt qu'ils ne veulent les aſſembler jamais : c'eſt qu'ils font tenter à la force un dernier effort pour vous ramener dans vos chaînes & les river ſans reſſource ; & quand vous aurez ſur vos têtes cette Cour-Pléniere inventée & façonnée tout exprès pour diſpoſer de vos fortunes & de vos perſonnes, attendez, attendez encore cette époque myſtérieuſe de 1792, c'eſt alors, mais trop tard, que vous verrez les Miniſtres qui s'étoient joués de vos illuſions, ſe rire de vos larmes.